

# Fiche de procédure

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué	2023/2770(DEA)
Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur	
<p>Critères d'examen technique permettant de déterminer à quelles conditions une activité économique peut être considérée comme contribuant substantiellement à l'utilisation durable et à la protection des ressources aquatiques et marines, à la transition vers une économie circulaire, à la prévention et à la réduction de la pollution, ou à la protection et à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes, et si cette activité économique ne cause de préjudice important à aucun des autres objectifs environnementaux; informations à publier spécifiquement pour ces activités économiques</p>	
Complétant <a href="#">2018/0178(COD)</a>	
Sujet	
2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières	
2.50.05 Assurances, fonds de retraite	
2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes	
3.70.20 Développement durable	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission conjointe à fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>ECON</b> <a href="#">\${rapporteur.jointCommitteeText}</a>		
	<b>ENVI</b> <a href="#">\${rapporteur.jointCommitteeText}</a>		